Santé Canada Health Canada

# Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

**Numéro de la demande :** 2021-4076
**Demande :** Nouvelles limites maximales de résidus d'un principe actif de qualité technique déjà évalué
**Produit :** Sumilarv de qualité technique
**Numéro d'homologation :** 25105
**Principe actif (p.a.) :** Pyriproxyfène
**Numéro de document de l'ARLA : 3383713**

## But de la demande

La présente demande visait à établir une limite maximale de résidus (LMR) pour les résidus de pyriproxyfène dans et sur les bananes importées.

## Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique ni de l'exposition professionnelle n'était requise aux fins de la présente demande.

Des données sur les résidus provenant d'essais en champ effectués en Amérique centrale ont été présentées pour étayer la limite maximale de résidus proposée pour les bananes importées. Le pyriproxyfène a été appliqué sur des bananes à des doses exagérées, et les bananes ont été récoltées conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

## Limite maximale de résidus

La recommandation concernant la limite maximale de résidus (LMR) pour le pyriproxyfène repose sur les données des essais en champ présentées et les indications fournies par le calculateur de LMR de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le tableau 1 indique la LMR proposée pour les résidus de pyriproxyfène dans et sur les bananes.

**TABLEAU 1. Résumé des données sur les résidus provenant d'essais en champ utilisées pour étayer la limite maximale de résidus (LMR)**

| Denrée | Méthode d'application | Délai d'attente | Résidus (ppm) | Facteur de transformation | Actuellement établie | LMR proposée |
|---|---|---|---|---|---|---|



Canada

| | et dose d'application totale (g p.a./ha) | avant la récolte (jours) | Min. | Max. | expérimental | Limite maximale de résidus (LMR) (ppm) | (ppm) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bananes | Applications foliaires/ 414 à 424 | 0 | 0,012 | 0,100 | Sans objet | Aucune | 0,2 |

ppm = parties par million

Après examen de toutes les données disponibles, il est recommandé d'adopter la LMR proposée au tableau 1 en ce qui concerne les résidus de pyriproxyfène. Les risques alimentaires liés à l'exposition aux résidus de pyriproxyfène dans ces denrées cultivées à la LMR proposée se sont avérés acceptables pour la population générale et toutes les sous-populations, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées. Ainsi, les aliments contenant des résidus dans les proportions indiquées dans le tableau 1 sont considérés comme pouvant être consommés sans danger.

## Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ou de la valeur ni aucune évaluation environnementale n'était requise aux fins de la présente demande.

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour établir une LMR relative aux résidus de pyriproxyfène dans ou sur les bananes importées.

## Références


| Numéro de document de l'ARLA | Référence |
|---|---|
| 3261462 | 2017, Pyriproxyfen: Magnitude of the residue on banana, DACO: 7.2.1,7.3,7.4.1,7.4.2 |



**© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2022**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9